

RAPPORT PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1- Éléments de contexte

Par délibération du 7 juillet 2021, la commune a approuvé l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes.

2- Synthèse CFU 2024

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 698 745 €	2 118 218 €
Investissement	846 614 €	843 944 €

3- Le fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement : + 6 %

	CA	CA	CA	CFU	CFU
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	1 305 951,60 €	1 436 416,49 €	1 544 427,98 €	1 601 932,66 €	1 698 990,15 €
011 - Charges à caractère général	332 610,31 €	477 999,20 €	571 718,21 €	617 688,57 €	642 637,21 €
012 - Charges de personnel nettes du C/6419	519 595,75 €	507 955,77 €	605 325,74 €	664 749,15 €	747 705,77 €
014 - Atténuations de produits	231 135,00 €	231 135,00 €	219 621,00 €	160 472,00 €	142 017,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	210 395,04 €	210 338,22 €	140 927,13 €	152 408,69 €	161 249,00 €
66 - Charges financières	10 689,50 €	8 941,00 €	6 835,90 €	5 178,41 €	5 381,17 €
67 - Charges exceptionnelles	1 526,00 €	47,30 €	0,00 €	1 435,84 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

- Les charges à caractères générales ont augmenté de 4 % du fait du coût de l'électricité, des contrats de prestations de services (les FRANCAS, nouvel adressage et recensement de la population),

- Les charges de personnel ont progressé de 12,50 % en raison de l'augmentation du point d'indice, de la prime pourvoir d'achat et du recrutement d'un agent aux verts (reprise en régie de la taille).
- Les atténuations de produits ont diminué du fait qu'il y avait eu un rattrapage en 2023 d'une partie de l'attribution de compensation d'Angers-Loire-Métropole non payée en 2022.
- Les autres charges de gestion courante ont augmenté en raison de la subvention au CCAS qui n'avait pas été versée en 2023.

Les recettes réelles : +11%

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1 641 366,78 €	1 712 496,36 €	2 100 832,63 €	1 911 058,85 €	2 118 218,26 €
013 - Atténuations de charges hors C/6419	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services	92 698,92 €	132 434,27 €	324 591,95 €	131 856,81 €	132 782,54 €
73 - Impôts et taxes	914 102,36 €	949 762,04 €	1 042 309,24 €	1 107 401,22 €	1 220 787,09 €
74 - Dotations et participations	612 446,05 €	606 586,01 €	629 555,44 €	649 869,27 €	741 265,56 €
75 - Autres produits de gestion courante	6 387,08 €	13 158,38 €	22 723,41 €	21 931,55 €	23 383,07 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	15 732,37 €	10 555,66 €	80 152,59 €	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- Les produits des services sont stables,
- Les impôts et taxes ont progressé de 10 % du fait de l'augmentation des bases (loi de finances) et de celle des taux.
- Les dotations et participations ont augmenté de 14% en raison du financement par l'Etat du poste de conseiller numérique,
- Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 7 % du fait des locations de salles.

4- L'investissement hors reprise de résultats

La section d'investissement comprend des dépenses et des recettes définies dans le temps en fonction des différents projets des collectivités.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	424 597,74 €	572 082,27 €	770 230,03 €	701 350,05 €	484 266,20 €
20 - 21 - 23 - Dépenses d'équipement hors 204	64 139,73 €	112 817,93 €	288 455,90 €	634 530,05 €	206 136,81 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	62 133,00 €	176 623,65 €	36 820,00 €	164 965,73 €
4581 - Opérations pour compte de tiers	295 649,60 €	316 264,54 €	224 783,68 €	0,00 €	113 163,66 €
26 - 27 - Dépenses financières d'investissement	59 183,38 €	80 866,80 €	80 366,80 €	30 000,00 €	0,00 €
10 -13 - 16 - Autres dépenses d'équipement hors C/1641	5 625,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement hors emprunts	174 839,73 €	668 984,69 €	247 246,42 €	179 605,28 €	143 655,35 €
10222 - FCTVA	0,00 €	230 901,08 €	11 446,56 €	36 016,76 €	6 643,43 €
775 - Produits des cessions	0,00 €	66 653,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4582 - Opérations pour compte de tiers	121 552,26 €	336 712,70 €	208 840,86 €	0,00 €	42 335,31 €
13 - Subventions	26 824,15 €	22 920,80 €	0,00 €	126 007,52 €	75 523,61 €
20 - 21 - 23 - Recettes d'équipement	13 765,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - 26 - 27 - Divers recettes d'investissement hors C/10222 et	12 698,00 €	11 797,00 €	26 959,00 €	17 581,00 €	19 153,00 €

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont :

- Frais études (13 098 €) : renaturalisation de la cour d'école, rénovation du bâtiment périscolaire, faisabilité maison Charbonnel et changement des projecteurs du stade.
- Achat de deux parcelles (36 810 €) à ALM dans la zone artisanale (délibération du 21/09/2022).
- Installation de la PAC géothermie à la mairie (80 000 €)

- Matériels et outillages : lamier (1740 € , robots tontes (22 900 €), souffleur (1 900 €) , défibrillateur école) (1 700 €)
 - Voirie : régularisation convention voirie ALM (délibération 23/09/2024) 113 000 €
- 5- Affectation des résultats 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-338 238,85		335 569,29		-2 669,56
Fonctionnement	865 530,84	665 530,84	384 470,15		584 470,15
TOTAL I	527 291,99	665 530,84	720 039,44		581 800,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	527 291,99	665 530,84	720 039,44		581 800,59

Les résultats sont affectés comme suit :

- Section d'investissement :

Dépenses - compte 001 : 2 669,56 €

Recettes - compte 1068 : 384 470,15 €

- Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté - compte R002 : 200 000 €

6- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice,
- L'autofinancement des investissements.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	335 415,18 €	276 079,87 €	556 404,65 €	309 126,19 €	419 473,50 €
1641 - Remboursement du capital	46 403,71 €	48 039,76 €	39 710,83 €	48 474,27 €	24 108,66 €
Epargne nette	289 011,47 €	228 040,11 €	516 693,82 €	260 651,92 €	395 364,84 €

7- Principaux ratios

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	799,15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	996,34
3	Dépenses d'équipement brut / population	150,19
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	286,27
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,01 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	81,35 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	19,79 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	18,65 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour la commune, elle est de 0. La commune n'est pas endettée.

Conclusion :

- Les recettes de fonctionnement progressent plus que les dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas d'effet ciseaux, ce qui permet de dégager de l'épargne brute.
- La commune maintient un niveau d'autofinancement,
- La ratio de désendettement est égal à zéro.